

Aux élèves concernés de 2M

La Tour-de-Peilz, le 29 septembre 2023

TRAVAIL DE MATURITE 2023 – CONSIGNES DE REMISE

Madame, Monsieur,

Au moment d'aborder la dernière ligne droite avant de rendre votre travail de maturité, je vous prie de prêter une attention particulière aux points suivants.

REDDITION

Le travail doit être rendu le **lundi 30 octobre 2023 à 08h00** (pour permettre cette remise, les cours en période 1 n'ont pas lieu pour les élèves de 3M ce jour-là).

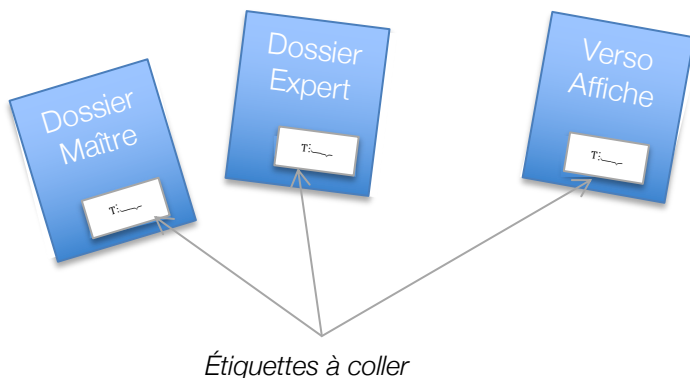
Pour le délai de reddition, vous devez remettre au secrétariat **dans le hall du bâtiment principal devant la bibliothèque** :

Pour le délai de reddition, vous devez remettre :

- un exemplaire papier de votre travail pour votre maître·sse répondant·e qui comprend un résumé du TM sur une page A4 (juste après la page de titre) ;
- un même exemplaire papier pour l'expert·e ;
- une copie de la page de couverture en guise d'affiche pour l'exposition (format A4).

Vous aurez déposé au plus tard le **lundi 30 octobre 2023 à 8h00** une version électronique de votre travail de maturité selon les consignes que vous trouverez en ligne sur la page d'accueil du site du Gymnase de Burier.

Pour chacun des éléments ci-dessus, **excepté le résumé**, vous devez coller l'étiquette adéquate ci-jointe de manière visible. Pour les duos, chaque élève doit coller ses étiquettes (deux étiquettes par élément).



TITRE DU TRAVAIL

Le titre du travail doit figurer sur la page de couverture. Il ne peut pas dépasser **120 caractères** et sera reporté tel quel sur le certificat de maturité.

PLAGIAT

Le gymnase a fait l'acquisition d'un logiciel de détection du plagiat qui permet de comparer le travail reçu avec l'ensemble des sources sur Internet. Pour mémoire, le plagiat est considéré comme de la tricherie et peut être lourdement sanctionné. Pour les cas sévères, la note 1 est attribuée. Par ailleurs, vous avez reçu un courriel le 13 septembre dernier qui rappelle les modalités d'utilisation des intelligences artificielles.

DEFENSES ORALES

Les modalités organisationnelles des défenses orales pourront être modifiées en fonction de la crise sanitaire et des mesures préconisées.

- Les défenses orales se dérouleront **les 12 et 13 décembre 2023**. L'horaire définitif sera publié à la fin du mois de novembre sur le site internet du gymnase.
- La durée d'une défense orale est d'environ 30 minutes, temps d'interrogation compris. Elle peut durer un peu plus pour un travail en duo.
- Chaque maître·sse demande à ses élèves de préparer la défense en fonction de ses attentes. Il n'y a donc pas de modèle de présentation commun à tous les travaux.
- **Les défenses orales sont publiques**. Toutefois, le public n'est pas autorisé à photographier, filmer ou enregistrer une défense orale ni à intervenir d'une quelconque manière pendant la défense.

COMMUNICATION DE L'ÉVALUATION

Les enseignantes et les enseignants communiquent l'évaluation définitive aux élèves avant les vacances de Noël.

REMARQUES

- Seule la direction peut accorder un délai pour la reddition.
- **Les travaux rendus hors délai ou qui n'ont jamais été soumis au maître·sse répondant·e pendant le processus obtiennent la note 1.**
- Une machine à relier est à votre disposition au secrétariat. Elle ne sera pas disponible le lundi 30 octobre 2023.

Je vous souhaite plein succès pour votre travail et vous adresse mes salutations les meilleures.



Sabina Di Gregorio Roachat, doyenne

Annexe : - Ment.

Copies : - Conseil de direction
- Maîtres répondants
- Secrétariat
- Affichage salle des maîtres
- Site internet